



SDI

Manuel des normes et procédures

Partie 5 : Normes de scubilité

SCUBA DIVING INTERNATIONAL

tdisdi.com

Table des Matières

1.	Matrice de présentation des cours Handisub	1
2.	Normes Générales des cours Handisub	2
2.1	Administratif	2
2.2	Accidents	2
2.3	Définitions	3
2.4	Équipement.....	3
2.5	Formation sur les eaux confinées	3
2.6	Formation en eau libre.....	4
2.7	Étudiant - Équipement minimum requis	4
2.8	Instructeur - Équipement minimum requis	5
2.9	Cartes de certification temporaires.....	6
3.	Formation de Plongeur Handisub avec tuba	7
3.1	Introduction	7
3.2	Qualifications des diplômés	7
3.3	Qui peut enseigner.....	7
3.4	Taux d'encadrement.....	7
3.5	Prérequis pour les étudiants	8
3.6	Structure et durée du cours.....	8
3.7	Exigences administratives	8
3.8	Matériel nécessaire	8
3.9	Domaines d'étude requis.....	9
3.10	Compétences requises et conditions d'obtention du diplôme.....	10
4.	Programme de Découverte de la plongée Handi	11
4.1	Introduction	11
4.2	Qualifications des diplômés	11
4.3	Qui peut enseigner.....	11
4.4	Taux d'encadrement.....	11
4.5	Prérequis pour les étudiants	12
4.6	Structure et durée du cours.....	12
4.7	Exigences administratives	12
4.8	Matériel nécessaire	13
4.9	Domaines d'étude requis.....	13
4.10	Compétences requises et conditions d'obtention du diplôme.....	14
5.	Programme de Binôme Handisub en Surface.....	15
5.1	Introduction	15

5.2	Qualifications des diplômés	15
5.3	Qui peut enseigner	15
5.4	Taux d'encadrement.....	15
5.5	Prérequis pour les étudiants	15
5.6	Structure et durée du cours.....	16
5.7	Exigences administratives	16
5.8	Matériel nécessaire	16
5.9	Domaines d'étude requis.....	17
5.10	Compétences requises et conditions d'obtention du diplôme.....	18
6.	Cours Open Water Handisub.....	19
6.1	Introduction	19
6.2	Qualifications des diplômés	19
6.3	Qui peut enseigner	19
6.4	Taux d'encadrement.....	19
6.5	Prérequis pour les étudiants	20
6.6	Structure et durée du cours.....	20
6.7	Exigences administratives	21
6.8	Matériel de formation	21
6.9	Matériel nécessaire	21
6.10	Domaines d'étude requis.....	21
6.11	Compétences requises et conditions d'obtention du diplôme.....	23
6.12	Système Dive-Buddy	26
7.	Programme de plongeurs Handi inactifs Remise à niveau	27
7.1	Introduction	27
7.2	Qualifications des diplômés	27
7.3	Qui peut enseigner	27
7.4	Taux d'encadrement.....	27
7.5	Prérequis pour les étudiants	28
7.6	Structure et durée du cours.....	28
7.7	Exigences administratives	28
7.8	Matériel nécessaire	29
7.9	Compétences requises et conditions d'obtention du diplôme.....	29
8.	Scubility Advanced Adventure Diver.....	31
8.1	Introduction	31
8.2	Qui peut enseigner	31
8.3	Taux d'encadrement.....	31
8.4	Prérequis pour les étudiants	32
8.5	Structure et durée du cours.....	32
8.6	Exigences administratives	32

8.7	Matériel de formation	33
8.8	Matériel nécessaire	33
8.9	Schéma approuvé	33
8.10	Compétences requises et conditions d'obtention du diplôme	35
9.	Programme de formation des plongeurs avancés (Advanced Diver) Handi	37
9.1	Introduction	37
9.2	Qui peut enseigner	37
9.3	Conditions d'obtention du diplôme	37
10.	Programme de Binôme Plongeur Handi	38
10.1	Introduction	38
10.2	Qualifications des diplômés	38
10.3	Qui peut enseigner	38
10.4	Taux d'encadrement	38
10.5	Prérequis pour les étudiants	39
10.6	Structure et durée du cours	39
10.7	Exigences administratives	39
10.8	Matériel nécessaire	40
10.9	Domaines d'étude requis	40
10.10	Compétences requises et conditions d'obtention du diplôme	41
11.	Programme de Mise à Niveau Instructeur Handisub	43
11.1	Introduction	43
11.2	Qui peut enseigner	43
11.3	Qualifications des diplômés	43
11.4	Taux d'encadrement	43
11.5	Prérequis pour les étudiants	44
11.6	Structure et durée du cours	44
11.7	Exigences administratives	44
11.8	Matériel nécessaire	44
11.9	Domaines d'étude requis	45
11.10	Compétences requises et conditions d'obtention du diplôme	45

Historique des mises à jour

Version Numéro	Date	Modifications
12,0	01/01/2012	Nouvelle norme.
12.1	15/02/2012	Révisions mineures.
12.2	01/06/2012	2.3 Définitions ajoutées.
13,0	01/01/2013	Aucun changement.
14.0	01/01/2014	Aucun changement.
14,1	01/04/2014	9.6.5 Suppression du nombre maximum de 3 plongées par jour. 10.6.5 Suppression du nombre maximum de 3 plongées par jour. 10.6 Correction des heures suggérées de 20 à 8.
15,0	01/01/2015	Aucun changement.
15,1	01/04/2015	10.6 Suppression d'informations incorrectes dans la section Durée.
15,2	01/08/2015	Aucun changement.
15,3	01/11/2015	Page Deux : Mise à jour des informations sur le siège.
16,0	01/01/2016	Aucun changement.
17,0	01/01/2017	Aucun changement.
18,0	01/01/2018	2.3 Remplacer "IT Staff Instructor" par "Course Director" dans les définitions "Assisted" et "Co-teach". 2.3 Ajout de la définition des prérequis
19.0	01/01/2019	2.2 Référence ajoutée. 9.6 Profondeurs et environnements clarifiés pour les plongées 9.9.2 Ajout de conditions médicales supplémentaires 9.9.3 ajout d'une nouvelle section avec des termes communs. Mise à jour du formatage.
0120	01/01/2020	1. Point 9 Remplacer "Advanced" par "Advanced Adventure". 2.1.2 Définir le terme valide pour un médecin signé medical. 9.5.2.c Point modifié en " Advanced Adventure Diver ou équivalent avec 40 plongées enregistrées ".
0620	06/01/2020	Aucun changement.

SDI Normes et Procédures
Partie 5 : Normes Handisub

0121	01/01/2021	1. Correction de la certification des prérequis à la ligne 9. 6.10 DB2 & Mise à jour du libellé de DB3.
0221	01/02/2021	Aucun changement.
0221	01/02/2021	Aucun changement.
0122	01//01/2022	Aucun changement.
0122a	01/01/2022	Aucun changement.
0122b	26/01/2022	Aucun changement.
0522	20/05/2022	Aucun changement.
01/23	01/01/2023	Aucun changement.
01/24	01/01/2024	1. Ajouter un nouveau point 8. Scubility Advanced Adventure Diver et les articles suivants renumérotés 8. Scubility Advanced Adventure Diver - ajout d'une nouvelle norme de cours et renumérotation des sections suivantes.

1. Matrice de présentation des cours Handisub

	Nom de la Spécialité	Age Minimal	Nombre de plongées obligatoires	Étudiant à Taux d'encadrement en	Étudiant à Taux d'encadrement en	Prérequis Certification ou Exigences	Carte de certification doit être délivré par SDI	Carte d'expérience peut être délivré par Instructeur
3	Formation de Plongeur avec Tuba Handisub	8	1	2	2	Aucun	Optionnel	Oui
4	Programme de Découverte de la plongée handi	10	1	2	2	Aucun	Non	Oui
5	Binôme surface Handisub	16	N/A	6	6	Aucun	Non	Oui
6	Open Water Scuba Diver Handi	10	4	2	2	Aucun	Oui	Non
7	Scubility Plongeur Inactif/Refresher	10	1	2	2	Certifié plongeur	Non	Non
8	Scubility Advanced Adventure Diver	10	5	N/A	2	Certifié plongeur	Oui	Non
8	Plongeur Avancé Handi	10	N/A	N/A	N/A	25 Eau libre plongées + 4 spécialités	Oui	Non
9	Binôme Plongeur Handi	16	4	8	8	Plongeur sauveteur OR Advanced Adventure Plongeur avec 40 logs plongées	Oui	Non
10	Mise à Niveau Instructeur Handi	18	N/A	N/A	N/A	Instructeur actuel, RCP et premiers secours, Binôme Plongeur Handi	Oui	Non

2. Normes Générales des cours Handisub

Ces normes s'appliquent à tous les cours et spécialités de plongeurs SDI Handisub.

2.1 Administratif

Les instructeurs doivent s'assurer que tous les élèves remplissent les formulaires suivants — pour chaque cours et spécialité auxquels l'élève participe. Ces dossiers doivent être conservés pendant au moins sept ans et doivent être complétés avant le début du cours. Celles-ci sont :

1. Formulaire de *décharge de responsabilité et de prise en charge expresse des risques de la SDI*
2. Formulaire de *déclaration médicale SDI* (à moins qu'il ne soit spécifiquement non requis dans une norme de cours sans plongée).
Si l'élève répond par l'affirmative à l'une des questions de la déclaration médicale, il doit fournir une autorisation écrite d'un médecin agréé avant de participer à une formation en eau libre ou en milieu confiné pour tout cours ou toute formation spécialisée. Un document médical signé par un médecin est valable pour une période maximale de 12 mois sans changement de l'état de santé, sauf si une durée de validité plus longue est indiquée sur un formulaire médical spécifique.
3. Formulaire d'*inscription du plongeur SDI* ou, de préférence, inscrire l'étudiant en ligne dans la section réservée aux membres du site Web de la SDI (à l'issue du programme spécifié).
4. Dossier de *formation de plongeur SDI*. Doit être conservé pendant au moins sept ans.

2.2 Accidents

Si un membre est impliqué dans un accident ou simplement témoin d'un accident, le formulaire de rapport d'accident de la SDI doit être rempli par le membre/témoin et faxé au siège de la SDI immédiatement après que l'accident s'est produit. Veuillez vous référer aux normes SDI, partie 1, section 6.4.8.

International Training recommande vivement qu'en cas d'incident, les ordinateurs de plongée soient sécurisés et potentiellement téléchargés. Il convient de coopérer pleinement avec les autorités locales en encourageant la police ou les autres autorités chargées de l'enquête à télécharger et à conserver les données de l'ordinateur de plongée de la victime. Les membres professionnels devraient le faire lorsqu'ils font leurs déclarations aux autorités. Le(s) membre(s) professionnel(s) impliqué(s) dans l'incident doit (doivent) télécharger les informations de son (leur) ordinateur de plongée et les joindre au rapport d'incident.

2.3 Définitions

Assistant ou assisté par = Une personne qui assiste un instructeur principal et certifié, un instructeur du personnel des TI ou un formateur d'instructeurs pour un cours qu'elle, l'"assistant", n'est pas certifiée pour enseigner. Les assistants peuvent être utilisés à des fins de supervision supplémentaire et pour augmenter les ratios lorsque les normes et les conditions environnementales le permettent. Les assistants figurant sur les inscriptions ne recevront des crédits d'expérience pour les cours auxquels ils ont participé que s'ils figurent sur le formulaire d'inscription initial.

Co-enseignant ou deuxième instructeur = Une personne qui est certifiée pour enseigner le cours en cours et qui travaille avec un instructeur également certifié, un instructeur de l'équipe informatique ou un formateur d'instructeurs. Le 2ème instructeur recevra le même crédit pour le cours s'il est inscrit sur le formulaire d'inscription initial.

Conditions **préalables pour les** étudiants = conditions qui doivent être remplies par les étudiants avant de commencer un cours. Ces conditions ne peuvent pas être remplies pendant le cours, sauf si elles sont spécifiquement décrites dans la norme. Les conditions énumérées ici ne peuvent pas faire l'objet d'une dérogation par l'instructeur. Des dérogations écrites aux normes concernant les conditions préalables peuvent être accordées par le service de formation du QG en fonction du cours, du site de plongée et de l'expérience préalable spécifique des participants au cours.

2.4 Equipement

Un ordinateur personnel de plongée (PDC) doit être utilisé pendant toutes les sessions de formation en milieu confiné et en eau libre, pendant les cours SDI.

Note : L'équipement peut être modifié pour accueillir un plongeur handicapé, à condition que cela n'exclue pas l'équipement obligatoire.

2.5 Formation sur les eaux confinées

La formation en milieu protégé doit se dérouler dans une piscine ou un plan d'eau confiné dans les conditions suivantes :

1. Visibilité d'environ 3 mètres.
2. Conditions de surface calmes.
3. Accès facile à des profondeurs qui permettent aux élèves de se tenir la tête hors de l'eau.
4. Profondeurs permettant de démontrer de manière adéquate les compétences définies dans le guide des leçons en eau confinée.
5. Un équipement adapté au site de formation.

6. Les sites d'entraînement en milieu aquatique confiné, autres que les piscines, doivent être approuvés par le siège de la SDI.

2.6 Formation en eau libre

L'instructeur doit choisir avec soin un site de formation en eau libre en tenant compte des considérations suivantes :

1. Plan d'eau similaire aux conditions de plongée régionales : océan, lac, etc.
2. Les piscines ne sont pas considérées comme un milieu aquatique ouvert.
3. Clarté de l'eau.
4. Température au-dessus et au-dessous de l'eau.
5. Conditions météorologiques.
6. Accès à l'eau.
7. Équipement adéquat pour les conditions.
8. Protection thermique adaptée aux conditions.
9. Aucune plongée ne doit nécessiter un palier de décompression.
10. Aucune plongée ne sera effectuée dans un environnement aérien.
11. Un briefing complet qui comprend :
 - a. Le site de plongée.
 - b. Conditions de l'eau.
 - c. Compétences à acquérir.
 - d. Entrée/sortie à utiliser.
 - e. Procédures d'urgence.
12. Un débriefing complet qui comprend :
 - a. Performance des plongeurs dans leur ensemble.
 - b. Domaines nécessitant une amélioration.
 - c. Observations environnementales.
 - d. Questions et réponses.

2.7 Étudiant - Équipement minimum requis

Les étudiants doivent disposer du matériel suivant:

1. Masque, palmes et tuba.

2. Dispositif de compensation de la flottabilité (BCD) avec un gonfleur à basse pression.
3. Régulateur avec manomètre submersible.
4. Source d'air alternative
5. Systèmes de Lestage.
6. Ordinateur personnel de plongée (PDC), sauf indication contraire.
7. Combinaison d'exposition adaptée aux conditions d'entraînement.
8. Bouteille de gaz comprimé.
9. Boussole ; lors de l'apprentissage de la navigation.
10. Signal de sauvetage.

Note : Les étudiants qui portent des ordinateurs sans tuyau intégré à l'air ne sont pas tenus d'avoir un manomètre submersible.

2.8 *Instructeur - Équipement minimum requis*

Sauf indication contraire, l'équipement minimum requis pour la formation d'un instructeur, d'un assistant-instructeur et d'un divemaster est le suivant :

1. Masque, palmes et tuba.
2. Dispositif de compensation de la flottabilité (BCD) avec un gonfleur à basse pression.
3. Régulateur avec manomètre submersible.
4. Source d'air alternative
5. Systèmes de Lestage.
6. Ordinateur de plongée personnel.
7. Combinaison d'exposition adaptée aux conditions d'entraînement.
8. Bouteille de gaz comprimé.
9. Boussole.
10. Dispositif de coupe.
11. Signal de sauvetage.
12. Un drapeau de plongée doit être porté conformément à la législation ou à la réglementation locale pour tous les sites en eau libre.

Note : Les instructeurs portant un ordinateur à gestion d'air ne sont pas obligés d'être équipés avec un manomètre immergeable.

Note : Les capacités des bouteilles utilisées dans les normes SDI sont basées sur les valeurs des fabricants ou sur des conversions généralisées et ne sont PAS des conversions

exactes du système métrique au système impérial en raison des variations de volume et de pression de travail des bouteilles. Si vous utilisez des bouteilles métriques, veuillez utiliser la bouteille métrique indiquée ; de même, si vous utilisez des bouteilles impériales, veuillez utiliser la bouteille impériale indiquée, c'est-à-dire 3 litres/18 pieds cubes.

2.9 Cartes de certification temporaires

Les cartes temporaires sont disponibles à l'achat auprès de SDI et peuvent être délivrées une fois que toutes les exigences de performance et les exigences administratives sont remplies. Les cartes temporaires sont valables 30 jours à partir de la signature et doivent être signées dans les 10 jours suivant la fin du cours.

3. Formation de Plongeur Handisub avec tuba

3.1 Introduction

Le cours de PMT est conçu pour donner aux élèves les compétences nécessaires pour pratiquer des balades en PMT en toute sécurité dans des conditions similaires à celles de leur formation, sans la supervision directe d'un instructeur.

Note : La plongée en apnée sous la supervision d'un compagnon de plongée qualifié SDI Scubility peut être nécessaire.

3.2 Qualifications des diplômés

Après avoir réussi ce cours, les élèves peuvent :

1. Plongée en apnée dans des conditions similaires à celles de leur formation.
2. S'inscrire à un cours SDI Open Water Scuba Diver.

3.3 Qui peut enseigner

Être un instructeur de plongée SDI actif.

3.4 Taux d'encadrement

Académique :

1. Illimité, dans la mesure où des installations, des fournitures et un temps suffisants sont prévus pour assurer une formation complète et exhaustive sur le sujet.

Eau confinée (conditions similaires à celles d'une piscine) :

1. Un maximum de 2 étudiants par instructeur.
2. Les instructeurs ont la possibilité d'ajouter 2 étudiants supplémentaires avec l'aide d'un Divemaster actif formé à la SDI Scubility, pour un total de 4 étudiants.

Eau libre (océan, lac, carrière, source, rivière ou estuaire) :

1. Un maximum de 2 étudiants par instructeur ; l'instructeur est libre de réduire ce nombre si les conditions l'exigent.
2. Les instructeurs ont la possibilité d'ajouter 2 étudiants supplémentaires avec l'aide d'un Divemaster actif formé à la SDI Scubility, pour un total de 4 étudiants.

3.5 Prérequis pour les étudiants

Âge minimum 18 ans, 8 ans avec accord parental.

3.6 Structure et durée du cours

Exécution en eau libre :

1. Les étudiants doivent effectuer une sortie de plongée avec tuba et rester dans l'eau pendant 20 minutes.
2. Toutes les excursions de plongée avec tuba doivent être effectuées pendant les heures de clarté.

Structure du cours :

1. SDI permet aux instructeurs de structurer les cours en fonction du nombre d'élèves participants et de leur niveau de compétence

3.7 Exigences administratives

Tâches administratives :

1. Collecter les frais de cours auprès de tous les étudiants.
2. Veiller à ce que les élèves disposent du matériel nécessaire.
3. Communiquer le calendrier aux étudiants.
4. Demandez aux élèves de remplir le formulaire :
 - a. Formulaire de *décharge de responsabilité et de prise en charge expresse des risques de la SDI*
 - b. Formulaire de *déclaration médicale SDI*.

Une fois le cours terminé avec succès, l'instructeur doit :

1. Délivrer la certification SDI appropriée en soumettant le formulaire d'*inscription du plongeur SDI* au siège de la SDI ou en inscrivant les étudiants en ligne dans la zone réservée aux membres du site Web de la SDI.

Ou

1. Délivrer la carte SDI Snorkel par l'intermédiaire de l'établissement.

3.8 Matériel nécessaire

Equipement de base de plongée avec tuba (SDI), comprenant masque, tuba et palmes.

3.9 Domaines d'étude requis

Les instructeurs peuvent utiliser tout texte ou matériel supplémentaire qu'ils jugent utile pour présenter ces sujets.

Les thèmes suivants doivent être abordés.

1. L'environnement aquatique :
 - a. Vision.
 - b. Léger.
 - c. Le son.
 - d. Perte de chaleur.
 - e. Les marées.
 - f. Les courants.
 - g. Vagues.
 - h. Surtension.
 - i. Blessures liées à la vie marine.
2. Physique et physiologie :
 - a. Flottabilité.
 - b. Pression.
 - c. Techniques d'égalisation.
3. Équipement de plongée avec tuba :
 - a. Masque, palmes et tuba.
 - b. Protection contre l'exposition.
 - c. Dispositif de compensation de la flottabilité ou gilet de plongée avec tuba.
 - d. Systèmes de poids.
4. Accessoires :
 - a. Drapeau de plongée.
 - b. Signal de sauvetage.
 - c. Couteau ou dispositif de coupe.
5. Planification de la plongée :
 - a. Condition physique des plongeurs et surmenage.
 - b. Système de parrainage.

c. Premiers soins.

3.10 Compétences requises et conditions d'obtention du diplôme

Les étudiants doivent réussir à acquérir les compétences suivantes en matière de plongée avec tuba :

1. Préparer, enfiler et ajuster correctement tout l'équipement de plongée avec tuba.
2. Effectuer un contrôle du binôme et faire preuve d'une bonne utilisation du système de binôme.
3. Effectuer en toute sécurité des sorties et des entrées à partir de la terre ou d'un bateau, avec un minimum d'assistance si nécessaire.
4. Atteindre la flottabilité neutre.
5. Respiration correcte et dégagement d'un tuba.
6. Natation ; utilisation correcte des palmes ou des gants palmés.
7. Utilisation correcte d'un dispositif de compensation de la flottabilité (BCD)/gilet de plongée.
8. Plongées de surface.
9. Utilisation correcte des signaux manuels.

Afin de compléter ce cours, les étudiants doivent :

1. Faire preuve de maturité et de discernement dans la planification et l'exécution des plongées.

4. Programme de Découverte de la plongée Handi

4.1 Introduction

Ce programme est conçu pour donner aux futurs élèves handicapés physiques une introduction à la plongée sous-marine dans un environnement contrôlé, sous la supervision directe d'un instructeur actif et assuré.

4.2 Qualifications des diplômés

Après avoir réussi ce cours, les élèves peuvent :

1. Plonger sous la supervision directe d'un instructeur SDI Scubility actif.
2. S'inscrire à un cours SDI Scubility Open Water Scuba Diver.

4.3 Qui peut enseigner

Être un instructeur de plongée SDI actif.

4.4 Taux d'encadrement

Académique :

1. Illimité, dans la mesure où des installations, des fournitures et un temps suffisants sont prévus pour assurer une formation complète et exhaustive sur le sujet.

Eau confinée (conditions similaires à celles d'une piscine) :

1. Un maximum de 2 étudiants par instructeur.
2. Les instructeurs ont la possibilité d'ajouter un élève supplémentaire avec l'aide d'un Divemaster ou d'un Assistant Instructor formé à la SDI Scubility.
3. Le nombre total d'élèves qu'un instructeur peut avoir dans l'eau est de 4 avec l'assistance de 2 SDI Scubility Divemasters ou Assistant Instructors.

Eau libre (océan, lac, carrière, source, rivière ou estuaire) :

1. Un maximum de 2 étudiants par instructeur.
2. Les instructeurs ont la possibilité d'ajouter un élève supplémentaire avec l'aide d'un Divemaster ou d'un Assistant Instructor formé à la SDI Scubility.
3. Le nombre total d'élèves qu'un instructeur peut avoir dans l'eau est de 4 avec l'assistance de 2 SDI Scubility Divemasters ou Assistant Instructors.

4.5 Prérequis pour les étudiants

1. Âge minimum 18 ans, 10 ans avec autorisation parentale
2. Démontrer qu'ils sont à l'aise et qu'ils savent nager.

4.6 Structure et durée du cours

Eaux libres ou confinées :

1. La profondeur d'entraînement ne doit pas dépasser 6 mètres.
2. Une plongée est obligatoire, une deuxième plongée est facultative.
3. Toutes les plongées doivent être effectuées de jour.
4. Les instructeurs ne sont pas autorisés à utiliser du matériel photo ou vidéo lors de toute plongée en milieu confiné ou en milieu naturel. Si des vidéos ou des photos doivent être prises pendant la séance, une personne supplémentaire doit être utilisée pour cette fonction.

Structure du cours :

1. SDI permet aux instructeurs de structurer les cours en fonction du nombre d'élèves participants et de leur niveau de compétence

Durée de l'accord

1. Le nombre d'heures de formation suggéré est de 2.

4.7 Exigences administratives

Tâches administratives :

1. Collecter les frais de cours auprès de tous les étudiants.
2. Veiller à ce que les élèves disposent du matériel nécessaire.
3. Communiquer le calendrier aux étudiants.
4. Demandez aux élèves de remplir le formulaire :
 - a. Brochure SDI Scuba Discovery

OU

 - a. Formulaire de *décharge de responsabilité et de prise en charge expresse des risques de la SDI*
 - b. Formulaire de *déclaration médicale SDI*.

Une fois le cours terminé avec succès, l'instructeur doit :

1. Délivrer une carte d'expérience SDI (facultatif).

4.8 Matériel nécessaire

Équipement de base de plongée en milieu naturel tel que décrit précédemment dans la section trois de ce manuel L'exception à cette règle est qu'un ordinateur de plongée n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé.

4.9 Domaines d'étude requis

Les instructeurs peuvent utiliser tout texte ou matériel supplémentaire qu'ils jugent utile pour présenter ces sujets.

Les thèmes suivants doivent être abordés.

1. L'environnement aquatique :
 - a. Environnement marin.
 - b. Vie marine que l'on peut s'attendre à rencontrer sur le site de plongée local.
2. Physique et physiologie :
 - a. Flottabilité.
 - b. Pression.
 - c. Espaces gazeux :
 - i. Techniques d'égalisation.
 - ii. Problème de surexpansion pulmonaire.
3. Assemblage de l'équipement de plongée :
 - a. Masque, palmes et tuba.
 - b. Protection contre l'exposition :
 - i. Combinaisons.
 - c. Gilet stabilisateur.
 - d. Régulateur :
 - i. Régulateur primaire.
 - ii. Source d'air alternative
 - e. Cylindres.
 - f. Systèmes de poids/placement des poids.
 - g. Instruments sous-marins :

- i. Manomètre submersible (SPG).
 - ii. Ordinateurs de plongée.
 - iii. Jauges de profondeur.
4. Communications sous-marines

4.10 Compétences requises et conditions d'obtention du diplôme

Les élèves sont tenus de réussir les exercices suivants en milieu aquatique confiné :

1. Ajustement du système de poids avec une pondération appropriée.
2. Vérification avant la plongée de soi-même et de son binôme.
3. Elimination des masques ; partielle et complète en profondeur.
4. Utilisation du gilet stabilisateur (stab) :
 - a. Inflation et déflation (auto inflation) en surface.
 - b. Inflation et déflation (auto inflation) en profondeur.
5. Contrôle de la flottabilité :
 - a. Ascensions contrôlées.
 - b. Descentes contrôlées.
6. Utilisation du régulateur :
 - a. Respiration, dégagement et récupération à la surface.
 - b. Respiration, dégagement et récupération en profondeur.
7. Nage sous l'eau ; utilisation correcte des palmes ou des gants palmés.
8. Utilisation de l'ordinateur (PDC) et des jauges ; lecture et compréhension des données.
9. Communications sous-marines.

Afin de compléter ce cours, les étudiants doivent :

1. Faire preuve de maturité et de discernement dans la planification et l'exécution des plongées.

5. Programme de Binôme Handisub en Surface

5.1 Introduction

Ce programme est conçu pour fournir des assistants de surface dûment qualifiés pour les plongeurs handicapés physiques.

5.2 Qualifications des diplômés

1. Il s'agit d'une qualification sans plongée ; la carte de certification SDI Surface Buddy est disponible après l'obtention du diplôme.

5.3 Qui peut enseigner

Être un instructeur de plongée SDI actif.

5.4 Taux d'encadrement

Académique :

1. Illimité, dans la mesure où des installations, des fournitures et un temps suffisants sont prévus pour assurer une formation complète et exhaustive sur le sujet.

Eau confinée (conditions similaires à celles d'une piscine) :

1. Un maximum de 6 étudiants par instructeur.
2. Les instructeurs ont la possibilité d'ajouter 2 élèves supplémentaires avec l'aide d'un Divemaster ou d'un Assistant Instructor formé à la SDI Scubility.
3. Le nombre total d'élèves qu'un instructeur peut avoir dans l'eau est de 10 avec l'assistance de 2 SDI Scubility Divemasters ou Assistant Instructors.

Eau libre (océan, lac, carrière, source, rivière ou estuaire) :

1. Un maximum de 6 étudiants par instructeur.
2. Les instructeurs ont la possibilité d'ajouter 2 élèves supplémentaires avec l'aide d'un Divemaster ou d'un Assistant Instructor formé à la SDI Scubility.
3. Le nombre total d'élèves qu'un instructeur peut avoir dans l'eau est de 10 avec l'assistance de 2 SDI Scubility Divemasters ou Assistant Instructors.

5.5 Prérequis pour les étudiants

1. Âge minimum 18 ans, 16 ans avec accord parental.

2. Démontrer qu'ils sont à l'aise et qu'ils savent nager.

5.6 Structure et durée du cours

Exécution en milieu confiné :

1. La profondeur d'entraînement ne doit pas dépasser 2 mètres.
2. Une plongée est obligatoire, la seconde est facultative.
3. Toutes les sessions doivent se dérouler de jour et dans des conditions d'éclairage adéquates.

Structure du cours :

1. SDI permet aux instructeurs de structurer les cours en fonction du nombre d'élèves participants et de leur niveau de compétence

Durée de l'enquête :

1. Le nombre d'heures de formation suggéré est de 8.

5.7 Exigences administratives

Tâches administratives :

1. Collecter les frais de cours auprès de tous les étudiants.
2. Veiller à ce que les élèves disposent du matériel nécessaire.
3. Communiquer le calendrier aux étudiants.
4. Demandez aux élèves de remplir le formulaire :
 - a. Formulaire de *décharge de responsabilité et de prise en charge expresse des risques de la SDI*
 - b. Formulaire de *déclaration médicale SDI*.

Une fois le cours terminé avec succès, l'instructeur doit :

1. Délivrer une carte d'expérience SDI (facultatif).

5.8 Matériel nécessaire

Protection isothermique adaptée à l'environnement local de la plongée avec masque, palmes et tuba.

5.9 Domaines d'étude requis

Les instructeurs peuvent utiliser tout texte ou matériel supplémentaire qu'ils jugent utile pour présenter ces sujets.

Les thèmes suivants doivent être abordés.

1. Histoire de la plongée.
2. L'environnement aquatique :
 - a. Environnement marin.
 - b. La Vie Marine.
3. Physique et physiologie :
 - a. Flottabilité.
 - b. Pression.
 - c. Espaces aériens :
 - i. Techniques d'égalisation.
 - ii. Problèmes d'expansion pulmonaire.
 - d. Respirer de l'air sous pression.
4. Équipement de plongée :
 - a. Masque, palmes et tuba.
 - b. Protection contre l'exposition :
 - i. Combinaisons.
 - c. Dispositif de compensation de la flottabilité (BCD).
 - d. Régulateur :
 - i. Régulateur primaire.
 - ii. Source d'air alternative
 - e. Cylindres.
 - f. Systèmes de poids.
 - g. Instruments sous-marins.
 - h. Manomètre submersible (SPG) :
 - i. Ordinateurs de plongée.
 - ii. Jauges de profondeur.
 - i. Accessoires.

- j. Drapeau de plongée.

5.10 Compétences requises et conditions d'obtention du diplôme

Les compétences requises doivent être exécutées sur le pont d'une piscine ou d'un bateau, dans un environnement de plongée en milieu confiné et en eau libre.

1. Montage/démontage et réglage des équipements.
2. Assemblage/ajustement du système de poids avec une pondération appropriée.
3. Habillage et déshabillage.
4. Vérification du binôme avant la plongée.
5. Utilisation du masque, des palmes et du tuba.
6. Les mises à l'eau – assistance :
 - a. Assise contrôlée.
 - b. Rouleau arrière.
 - c. Le grand pas en avant.
7. Équipement - habillage du plongeur dans l'eau.
8. Enlèvement de l'équipement dans l'eau.
9. Les sorties de l'eau – assistance :
 - a. Eaux peu profondes.
 - b. Sortie en eau profonde.
10. Le plongeur fatigué remorque.
11. Communication de surface, assistance.
12. Planification des plongées - aide à l'utilisation de l'ordinateur personnel de plongée (PDC) et à l'enregistrement des plongées.

Afin de compléter ce cours, les étudiants doivent :

1. Faire preuve de maturité et de discernement en ce qui concerne la planification de la plongée en apnée ou la planification et l'exécution de la plongée.

6. Cours Open Water Handisub

6.1 Introduction

Ce cours de certification de niveau débutant est conçu pour donner aux étudiants handicapés physiques les compétences nécessaires pour effectuer en toute sécurité des plongées en eau libre dans des conditions similaires à celles de leur formation, sans la supervision directe d'un instructeur. *

* **Remarque:** La plongée sous la supervision d'un binôme qualifié SDI Handisub peut être requise.

6.2 Qualifications des diplômés

Après avoir réussi ce cours, les élèves peuvent :

1. Effectuer des plongées en milieu naturel dans des conditions similaires à celles de leur formation.
2. S'inscrire au programme Advanced Adventure Diver, aux spécialités individuelles de la SDI ou au programme Advanced Diver Development de la SDI.

6.3 Qui peut enseigner

Un instructeur SDI actif qui est certifié pour enseigner le programme SDI Scubility.

6.4 Taux d'encadrement

Académique :

1. Illimité, dans la mesure où des installations, des fournitures et un temps suffisants sont prévus pour assurer une formation complète et exhaustive sur le sujet.

Eau confinée (conditions similaires à celles d'une piscine) :

1. Un maximum de 2 étudiants par instructeur.
2. Les instructeurs ont la possibilité d'ajouter un élève supplémentaire avec l'aide d'un Divemaster ou d'un Assistant Instructor formé à la SDI Scubility.
3. Le nombre total d'élèves qu'un instructeur peut avoir dans l'eau est de 4 avec l'assistance de 2 SDI Scubility Divemasters ou Assistant Instructors.

Eau libre (océan, lac, carrière, source, rivière ou estuaire) :

1. Un maximum de 2 étudiants par instructeur.

2. Les instructeurs ont la possibilité d'ajouter un élève supplémentaire avec l'aide d'un Divemaster ou d'un Assistant Instructor formé à la SDI Scubility.
3. Le nombre total d'élèves qu'un instructeur peut avoir dans l'eau est de 4 avec l'assistance de 2 SDI Scubility Divemasters ou Assistant Instructors.

6.5 Prérequis pour les étudiants

1. Âge minimum 18 ans, 10 ans avec autorisation parentale
2. Les élèves âgés de 10 à 14 ans peuvent obtenir un brevet restreint de plongeur SDI Scubility si les conditions suivantes sont remplies : les élèves doivent s'entraîner et plonger sous la supervision directe d'un parent, d'un tuteur ou d'un plongeur actif ayant un brevet SDI Dive Buddy.
3. Lorsqu'un SDI Scuba Diver restreint atteint l'âge de 15 ans, il peut passer à la certification SDI Scubility Open Water Scuba Diver.

6.6 Structure et durée du cours

Exécution en eau libre :

1. Les étudiants doivent effectuer 4 plongées en milieu naturel et rester sous l'eau pendant au moins 15 minutes lors de chaque plongée, pour un total de 60 minutes.
2. La profondeur de l'entraînement doit être comprise entre 4,5 et 18 mètres (15 à 60 pieds) ; la profondeur maximale ne doit pas dépasser 18 mètres (60 pieds).
3. Un maximum de 3 plongées par jour est autorisé.
4. Toutes les plongées doivent être effectuées de jour ou dans des conditions simulant la lumière du jour.
5. Après leurs plongées, les élèves doivent remplir leur carnet de plongée et l'instructeur doit apposer sa signature sur les plongées effectuées

Structure du cours :

1. SDI permet aux instructeurs de structurer les cours en fonction du nombre d'élèves participants et de leur niveau de compétence
2. Une session d'évaluation en milieu protégé doit être effectuée avant le début du cours (elle peut être effectuée pendant le programme de découverte de la plongée).

Durée de l'enquête :

1. Le nombre d'heures de formation suggéré est de 30.

6.7 Exigences administratives

Tâches administratives :

1. Collecter les frais de cours auprès de tous les étudiants.
2. Veiller à ce que les élèves disposent du matériel nécessaire.
3. Communiquer le calendrier aux étudiants.
4. Demandez aux élèves de remplir le formulaire :
 - a. Formulaire de *décharge de responsabilité et de prise en charge expresse des risques de la SDI*
 - b. Formulaire de *déclaration médicale SDI*.

Une fois le cours terminé avec succès, l'instructeur doit :

1. Délivrer la certification SDI appropriée en soumettant le formulaire d'*inscription du plongeur SDI* au siège de la SDI ou en inscrivant les étudiants en ligne dans la zone réservée aux membres du site Web de la SDI.

6.8 Matériel de formation

Le matériel suivant est disponible :

1. Journal de bord de la SDI.
2. Vidéo ou DVD *SDI Open Water Scuba Di ver*.
3. *SDI Open Water Scuba Di ver* Présentation PowerPoint.
4. Ardoise d'*enseignement SDI pour l'eau confinée/l'eau libre*.
5. Ardoise de *contrôle des compétences SDI*.

6.9 Matériel nécessaire

1. Équipement de base de plongée en milieu naturel tel que décrit dans la section 2 de ce manuel.
2. L'équipement modifié pour répondre aux besoins individuels de l'élève est acceptable, pour autant qu'il réponde aux exigences de base.

6.10 Domaines d'étude requis

Les instructeurs peuvent utiliser tout texte ou matériel supplémentaire qu'ils jugent utile pour présenter ces sujets.

Les thèmes suivants doivent être abordés lors de ce cours :

1. Histoire de la plongée.
2. L'environnement aquatique :
 - a. Vision.
 - b. Léger.
 - c. Le son.
 - d. Perte de chaleur ; accent mis sur les handicaps spécifiques.
 - e. Les marées.
 - f. Les courants.
 - g. Vagues.
 - h. Surtension.
 - i. Blessures liées à la vie marine.
3. Physique et physiologie :
 - a. Flottabilité.
 - b. Pression.
 - c. Loi de Boyle.
 - d. Espaces aériens :
 - i. Problèmes d'expansion pulmonaire.
 - ii. Techniques d'égalisation.
 - e. e. Respirer de l'air sous pression :
 - i. Maladie de décompression :
 1. Plongées répétitives.
 2. Les paliers de sécurité.
 3. Décompression d'urgence.
 4. Décompression manquée
 - ii. La narcose à l'azote.
 - iii. Toxicité de l'oxygène.
 - iv. Empoisonnement au monoxyde de carbone.
 - v. Gaz mixtes.
4. Équipement de plongée - les équipements modifiés et spéciaux doivent être couverts dans chaque partie de cette section :
 - a. Masque, palmes et tuba.

- b. Protection contre l'exposition :
 - i. Combinaisons.
 - ii. Les combinaisons étanches.
 - c. Dispositif de compensation de la flottabilité (BCD).
 - d. Régulateur :
 - i. Régulateur primaire.
 - ii. Source d'air alternative
 - e. Cylindres.
 - f. Systèmes de poids.
 - g. Instruments sous-marins :
 - i. Manomètre submersible (SPG).
 - ii. Ordinateurs de plongée.
 - iii. Montre de plongée.
 - iv. Jauges de profondeur.
 - v. Boussole.
 - h. Accessoires :
 - i. Drapeau de plongée.
 - ii. Signal de sauvetage.
 - iii. Couteau.
 - iv. Lampes de plongée.
 - v. Sac d'équipement.
 - vi. Carnet de Plongée.
 - vii. Ardoise.
5. Planification de la plongée :
- a. Considérations particulières pour les plongeurs handicapés.
 - b. Système de parrainage.
 - c. Premiers soins.

6.11 Compétences requises et conditions d'obtention du diplôme

Les étudiants doivent réussir à acquérir les compétences suivantes :

- 1. Évaluation de la natation :

- a. nage sur une distance de 100 mètres, en utilisant n'importe quelle nage, ou sur une distance de 150 mètres en utilisant un masque, un tuba et des palmes ou des gants palmés ; le port d'une combinaison de plongée est possible.
 - b. Nage de survie de 10 minutes ; possibilité de porter une combinaison.
2. Compétences en plongée :
 - a. Assemblage et démontage des systèmes de plongée avec une assistance minimale.
 - b. Ajustement du système de poids avec lestage approprié ; assistance minimale
 - c. Retirer et remettre le système de lestage :
 - i. En surface, il ne peut s'agir que d'un retrait.
 - ii. En profondeur ; assistance minimale.
3. Vérification avant la plongée de soi-même et de son binôme.
 4. Vidage du Masque :
 - a. Partielle, en profondeur.
 - b. Plein, en profondeur.
 5. Respirer et nager sous l'eau sans masque ; distance de 12 mètres.
 6. Utilisation du gilet stabilisateur (stab) :
 - a. Gonfler et dégonfler (bouche/direct system)
 - i. En surface.
 - ii. En profondeur.
 - b. Dépose et repose :
 - i. En surface, à l'entrée et à la sortie, tout va bien.
 - ii. En profondeur ; assistance minimale.
 7. Contrôle de la flottabilité :
 - a. En vol stationnaire.
 - b. Montées contrôlées ; assistance minimale - en fonction du handicap.
 - c. Descentes contrôlées ; assistance minimale - en fonction du handicap.
 8. Utilisation du régulateur :
 - a. Respiration, purge et récupération :
 - i. En surface.
 - ii. En profondeur.

- b. Utilisation d'une autre source d'air (partage de l'air avec un camarade ; stationnaire et lors d'une ascension contrôlée).
9. Nager sous l'eau (utilisation correcte des palmes et/ou des gants palmés).
10. Entrées et sorties :
- a. Entrée assise contrôlée, si elle est adaptée au niveau de handicap.
 - b. Entrée dans le rouleau arrière ; si elle est adaptée au niveau de l'invalidité.
 - c. Entrée en foulée géante, si elle est adaptée au niveau de handicap.
 - d. Sortie d'eau peu profonde ; assistance jusqu'à 100 % en fonction du degré de handicap.
 - e. Sortie en eau profonde ; assistance jusqu'à 100 % en fonction du degré de handicap.
11. Utilisation du tuba :
- a. Ajustement.
 - b. Nettoyage (méthode du souffle).
12. Utilisation de l'ordinateur :
- a. Lire et comprendre les données.
 - b. Comprendre les fonctions de l'ordinateur.
13. Utilisation du manomètre et du profondimètre
14. Communications sous-marines :
- a. Signaux spéciaux pour les plongeurs malvoyants.
15. Techniques de sauvetage :
- a. Les plongeurs fatigués sont remorqués, à la discrétion de l'instructeur.
 - b. Soulagement des crampes.
16. Urgences hors de l'air :
- a. Simulation d'une remontée à la nage.

Afin de compléter ce cours, les étudiants doivent :

- 1. Faire preuve de maturité et de discernement dans la planification et l'exécution des plongées.
- 2. Réussir l'examen SDI Open Water Scuba Diver Knowledge Quest ou l'examen électronique/en ligne équivalent du SDI. Les instructeurs peuvent utiliser des examens supplémentaires qui se trouvent sur le CD SDI Open Water Scuba Diver Instructor Resource.

3. Remplir toutes les conditions requises pour l'eau libre de manière sûre et efficace.

6.12 Système Dive-Buddy

Le système binôme-plongeur (Dive-Buddy — DB) apporte de la souplesse au programme de formation en permettant la certification en fonction des exigences de performance qui ont été satisfaites.

DB 1: Toutes les exigences de performance ont été satisfaites ; le plongeur a démontré sa capacité à s'auto-sauvegarder et à apporter une aide équivalente à son binôme si cela s'avérait nécessaire. Ce plongeur peut plonger avec tout autre plongeur certifié.

DB2: Toutes les exigences de performance ont été satisfaites ; le plongeur a démontré sa capacité à effectuer un auto-sauvetage et peut fournir une assistance équivalente à son binôme si cela s'avère nécessaire. Ce plongeur doit plonger avec 2 plongeurs adultes certifiés, dont l'un doit être un plongeur sauveteur qualifié SDI ou équivalent.

DB3: Les exigences de performance ont été satisfaites ; le plongeur a démontré sa capacité à pratiquer la plongée en toute sécurité en milieu naturel. Mais le plongeur n'a pas la capacité d'effectuer un autosauvetage ou de fournir une assistance à son binôme si cela s'avère nécessaire. Ce plongeur doit plonger avec 2 plongeurs adultes certifiés, dont l'un doit être certifié binôme-plongeur Handisub SDI ou équivalent.

7. Programme de plongeurs Handi inactifs Remise à niveau

7.1 Introduction

Le programme SDI pour les plongeurs inactifs est conçu pour mettre à jour et réviser les connaissances et le niveau de compétence d'un plongeur inactif. SDI encourage l'utilisation de ce programme pour les Instructeurs, les Assistants Instructeurs, les Divemasters, les Centres de Vacances ou les Centres de Plongée qui ont des questions concernant l'historique de plongée d'une personne. Ce programme peut également être utilisé comme catalyseur pour les programmes de formation continue.

7.2 Qualifications des diplômés

Après avoir réussi ce cours, les élèves peuvent :

1. S'inscrire au programme Advanced Adventure Diver, aux spécialités individuelles de la SDI ou au programme Advanced Diver Development de la SDI.
2. Plongez dans le cadre des paramètres de surveillance de la certification d'origine. (niveaux 1 à 3 du Dive Buddy).

7.3 Qui peut enseigner

1. Être un instructeur de plongée SDI actif.
2. Un Assistant Instructeur SDI Handisub, un Assistant Instructeur SDI qui a suivi le programme Binôme Plongeur Handisub.

7.4 Taux d'encadrement

Académique :

1. Illimité, dans la mesure où des installations, des fournitures et un temps suffisants sont prévus pour assurer une formation complète et exhaustive sur le sujet.

Eau confinée (conditions similaires à celles d'une piscine) :

1. Un maximum de 2 étudiants par instructeur.
2. Les instructeurs ont la possibilité d'ajouter un élève supplémentaire avec l'aide d'un Divemaster ou d'un Assistant Instructor formé à la SDI Scubility.
3. Le nombre total d'élèves qu'un instructeur peut avoir dans l'eau est de 4 avec l'assistance de 2 SDI Scubility Divemasters ou Assistant Instructors.

Eau libre (océan, lac, carrière, source, rivière ou estuaire) :

1. Un maximum de 2 étudiants par instructeur.
2. Les instructeurs ont la possibilité d'ajouter un élève supplémentaire avec l'aide d'un Divemaster ou d'un Assistant Instructor formé à la SDI Scubility.
3. Le nombre total d'élèves qu'un instructeur peut avoir dans l'eau est de 4 avec l'assistance de 2 SDI Scubility Divemasters ou Assistant Instructors.

7.5 Prérequis pour les étudiants

Avoir la preuve d'une certification de plongeur handicapé délivrée par un organisme reconnu.

7.6 Structure et durée du cours

Exécution de l'eau :

1. La profondeur d'entraînement ne doit pas dépasser 6 mètres.
2. Une plongée est obligatoire, la seconde est facultative.
3. Toutes les sessions doivent être effectuées dans des conditions d'éclairage adéquates.

Structure du cours :

1. SDI permet aux instructeurs de structurer les cours en fonction du nombre d'élèves participants et de leur niveau de compétence

Durée de l'enquête :

1. Le nombre d'heures de formation suggéré est de 6.

7.7 Exigences administratives

Tâches administratives :

1. Collecter les frais de cours auprès de tous les étudiants.
2. Veiller à ce que les élèves disposent du matériel nécessaire.
3. Communiquer le calendrier aux étudiants.
4. Demandez aux élèves de remplir le formulaire :
 - a. Formulaire de *décharge de responsabilité et de prise en charge expresse des risques de la SDI*
 - b. Formulaire de *déclaration médicale SDI*.

Une fois le cours terminé avec succès, l'instructeur doit :

1. Il n'y a pas de carte à délivrer à l'issue de la formation.

7.8 Matériel nécessaire

1. Équipement de base de plongée en milieu naturel tel que décrit précédemment dans la section trois de ce manuel
2. L'équipement modifié pour répondre aux besoins individuels de l'élève est acceptable, pour autant qu'il réponde aux exigences de base.

7.9 Compétences requises et conditions d'obtention du diplôme

Bien qu'il, plongée soit requise (les modalités de la formation en milieu aquatique sont fournies) l'instructeur ou l'assistant instructeur peut utiliser sa discrétion en ce qui concerne les compétences nécessaires pour effectuer la plongée. SDI propose le schéma suivant :

1. Plan de plongée :
 - a. Techniques d'égalisation.
 - b. Signaux de communication.
 - c. Problèmes d'expansion pulmonaire.
 - d. Examen de l'ordinateur de plongée.
2. Assemblage du système de plongée.
3. Ajustement des poids/désembuage du masque.
4. Système de plongée Don.
5. Entrée adéquate pour les conditions du site.
6. Descente contrôlée.
7. Vérification de l'ordinateur.
8. Compensation par le régulateur.
9. Récupération du régulateur.
10. Démasquage.
11. Utilisation de gants à nageoires et à nervures.
12. Contrôle de la flottabilité - vol stationnaire.
13. Visite sous-marine.
14. Vérification de l'ordinateur.
15. Ascension contrôlée - assistée par ordinateur.
16. Sortie.

17. Démonter le système de plongée.
18. Plongée dans le journal.

Afin de compléter ce cours, les étudiants doivent :

1. Faire preuve de maturité et de discernement dans la planification et l'exécution des plongées.
2. Remplir toutes les conditions requises pour l'eau libre de manière sûre et efficace.

8. Scubility Advanced Adventure Diver

8.1 Introduction

Le but de ce cours est de donner au plongeur une vue d'ensemble de 5 spécialités différentes, 2 de base, et 3 spécialités SDI supplémentaires. Les deux spécialités principales sont SDI Deep et Navigation. Une plongée, dans chacune des spécialités, peut être utilisée pour obtenir une certification complète de la spécialité. Les environnements sous plafond et les spécialités autres que la plongée ne sont pas autorisés et ne comptent pas dans les 3 spécialités choisies. Si l'une des spécialités choisies est l'ordinateur Nitrox, la combinaison étanche, nuit et visibilité réduite, le masque facial intégral, le scooter, la recherche et la récupération, et/ou le Sidemount, l'instructeur doit détenir la qualification d'instructeur de spécialité SDI correspondante. Il est recommandé à l'étudiant de travailler sur la flottabilité avancée au cours de ce programme, qui peut même compter comme l'une des cinq spécialités requises pour recevoir la qualification Scubility Advanced Adventure Diver.

8.2 Qui peut enseigner

Être un instructeur de plongée SDI actif.

8.3 Taux d'encadrement

Académique :

1. Illimité, dans la mesure où des installations, des fournitures et un temps suffisants sont prévus pour assurer une formation complète et exhaustive sur le sujet.

Eau confinée (conditions similaires à celles d'une piscine) :

1. N/A.

Eau libre (océan, lac, carrière, source, rivière ou estuaire) :

1. Un maximum de 2 étudiants par instructeur. L'instructeur est libre de réduire ce nombre en fonction des conditions ou de la spécialité choisie.
2. L'instructeur a la possibilité d'ajouter un élève supplémentaire avec l'aide d'un assistant instructeur ou d'un Divemaster actif qui est certifié en tant que SDI Scubility Dive Buddy ou équivalent.
3. Le nombre total d'élèves qu'un instructeur peut avoir dans l'eau est de 4 avec l'aide de 2 assistants-instructeurs ou Divemasters actifs qui sont certifiés en tant que SDI Scubility Dive Buddy ou équivalent, sauf si la spécialité choisie indique des nombres inférieurs.

Le nombre approprié de compagnons de plongée certifiés doit être utilisé conformément à la certification Open Water du plongeur. Les compagnons de plongée certifiés Scubility ne sont pas pris en compte dans les ratios.

8.4 Prérequis pour les étudiants

1. SDI Open Water Scuba Diver, SDI Junior Open Water Scuba Diver, SDI Scubility Diver, ou équivalent ; les juniors ne peuvent suivre que les spécialités approuvées pour leur âge.
2. Âge minimum 18 ans, 10 ans avec autorisation parentale Les élèves juniors doivent s'entraîner et plonger sous la supervision directe d'un parent, d'un tuteur ou d'un professionnel de la plongée actif et conformément à leur niveau de certification DB.

8.5 Structure et durée du cours

Exécution en eau libre :

1. Cinq plongées sont nécessaires avec des briefings et des débriefings complets par l'instructeur.
2. Une plongée doit être plus profonde que 18 mètres/60 pieds mais pas plus de 30 mètres/100 pieds ; les plongeurs âgés de 10 à 14 ans ne peuvent pas dépasser 21 mètres/70 pieds.
3. Une des plongées doit être une plongée de navigation.
4. Les plans de plongée doivent inclure l'intervalle de surface, le temps maximum de non-décompression, etc. qui doivent être calculés et enregistrés.
5. Chaque plongée sera la première plongée de chacune des spécialités, c'est-à-dire la première plongée du cours de profondeur, la première plongée du cours de navigation, etc.
6. Toutes les plongées doivent être effectuées sous la supervision directe d'un instructeur SDI Scubility actif.

Structure du cours :

1. SDI permet aux instructeurs de structurer les cours en fonction du nombre d'élèves participants et de leur niveau de compétence

8.6 Exigences administratives

Tâches administratives :

1. Collecter les frais de cours auprès de tous les étudiants.

2. Veiller à ce que les élèves disposent du matériel nécessaire.
3. Communiquer le calendrier aux étudiants.
4. Demandez aux élèves de remplir le formulaire :
 - a. Formulaire de *décharge de responsabilité et de prise en charge expresse des risques de la SDI*
 - b. Formulaire de *déclaration médicale SDI*.

Une fois le cours terminé avec succès, l'instructeur doit :

1. Délivrer la certification SDI appropriée en soumettant le formulaire d'*inscription du plongeur SDI* au siège de la SDI ou en inscrivant les étudiants en ligne dans la zone réservée aux membres du site Web de la SDI.

8.7 Matériel de formation

Matériel requis :

1. *SDI Advanced Adventure* Manuel du Plongeur et test de révision (ou cours eLearning)
2. Guide de l'instructeur *SDI Advanced Adventure Diver*.

Matériel optionnel :

1. *SDI Advanced Adventure* Présentation PowerPoint

8.8 Matériel nécessaire

Équipement de base pour la plongée en eau libre, tel que décrit dans la section 3 de ce manuel, et tout autre équipement pouvant s'appliquer aux spécialités choisies.

8.9 Schéma approuvé

Le schéma à utiliser pour cette spécialité est une version abrégée de chacune des 2 spécialités de base et des 3 spécialités choisies. La matière couverte doit être une vue d'ensemble et une introduction. Il ne s'agit que d'un aperçu et il n'est pas prévu de l'enseigner dans un ordre particulier.

Plongée profonde :

1. Tables et ordinateurs de plongée :
 - a. Histoire des tables de plongée et des ordinateurs :
 - i. Pas de décompression.
 - ii. Utilisation du calendrier de décompression en fonction de votre ordinateur.

- iii. Les paliers de sécurité.
- b. Résolution de problèmes pratiques.
- 2. Équipement spécialisé pour les plongées profondes :
 - a. Cylindres ; différentes tailles.
 - b. Régulateurs.
 - c. Dispositif de compensation de la flottabilité (BCD).
 - d. Approvisionnement en gaz redondant.
- 3. Physique et physiologie pour les plongeurs profonds :
 - a. Considérations particulières pour les pressions supérieures à 3 atmosphères (ATA) :
 - i. La consommation d'air.
 - ii. Facteurs de dioxyde de carbone (CO₂).
 - iii. La narcose à l'azote.
 - iv. Toxicité de l'oxygène (O₂).
 - v. D'un accident de décompression.
- 4. Procédures d'urgence pour les plongeurs profonds :
 - a. Utilisation et techniques pour les cylindres de sécurité.
 - b. Liste des chambres de recompression pour la région.
- 5. Examen des premiers secours :
 - a. Traitement à l'oxygène.
 - b. Traiter l'état de choc.

Navigation :

- 1. L'environnement aquatique :
 - a. Vision.
 - b. Léger.
 - c. Le son.
 - d. Perte de chaleur.
 - e. Les marées.
 - f. Les courants.
 - g. Vagues.
 - h. Surtension.

2. La Navigation Naturelle :
 - a. Contours du fond.
 - b. Profondeur.
 - c. Quantité de lumière.
 - d. Surtension.
 - e. Les courants.
 - f. Objets sous-marins ; rochers, épaves, etc.
3. Boussole :
 - a. Types :
 - i. Analogique.
 - ii. Numérique.
 - b. Fonctionnalités :
 - i. Ligne Lubber.
 - ii. Lunette.
 - iii. Cadran lumineux.
 - c. Utilisation de la boussole :
 - i. Aller-retour.
 - ii. Les carrés.
 - iii. Triangles.
 - d. Estimation de la distance sous l'eau :
 - i. Cycles de coups de pied.
 - ii. Le temps.

8.10 Compétences requises et conditions d'obtention du diplôme

Les étudiants sont tenus de suivre avec succès les cours suivants :

1. Les élèves doivent exécuter les compétences énumérées pour la plongée 1 de chacune des 2 spécialités de base et des 3 spécialités choisies. Les plans de cours spécifiques pour les spécialités respectives sont énumérés plus loin dans cette section des normes SDI.

Plongée en profondeur :

1. Plongée libre 1 :

- a. Tester et vérifier tous les équipements, c'est-à-dire les profondimètres, les chronomètres/chronomètres de fond et les ordinateurs.
- b. Familiarisation avec la région.
- c. Descendez à la profondeur prévue et ne dépassez pas les limites prévues.
- d. Plongée conforme au plan à une profondeur limitée à 30 mètres/100 pieds pour la première plongée. *Les plongeurs âgés de 10 à 14 ans ne peuvent pas dépasser 21 mètres.*
- e. Remonter jusqu'à l'arrêt de sécurité.

Plongée de navigation :

1. Plongée libre 1 :

- a. Les techniques sont généralement plus efficaces si elles sont pratiquées en surface depuis le rivage. L'utilisation de la ligne de rivage ou de descente comme point de départ/référence facilite le suivi des élèves.
- b. Plan de plongée.
- c. Entrer dans l'eau à partir d'un bateau ou du rivage.
- d. Pratiquer la technique de l'aller-retour sur la surface.
- e. Carrés et triangles sur la surface.
- f. Exécutez le carré sur le fond.
- g. Effectuer un triangle sur le fond.
- h. Ascension et sortie.

9. Programme de formation des plongeurs avancés (Advanced Diver) Handi

9.1 Introduction

Le programme de développement Advanced Diver SDI a été créé pour former de véritables plongeurs expérimentés. Selon l'ancienne méthode de formation, un élève pouvait suivre un cours Advanced immédiatement après un cours en Open Water, et n'avoir que 9 plongées au total, toutes sous la formation directe d'un instructeur.

Le programme Advanced Diver SDI exige qu'un nouvel élève Open Water ait suivi 4 spécialités SDI ou équivalent, combinées à 25 plongées enregistrées.

SDI estime qu'un plongeur est vraiment expérimenté lorsqu'il a accompli cela. Les exigences du programme SDI Handi sont les mêmes que celles du programme standard de formation plongeurs avancés SDI.

9.2 Qui peut enseigner

Un instructeur ou un assistant instructeur de plongée SDI actif, qualifié pour enseigner les spécialités.

9.3 Conditions d'obtention du diplôme

Procédures de certification des plongeurs avancés pour les étudiants :

1. Avoir suivi 4 cours de spécialité SDI ou l'équivalent ; seul un cours sans plongées peut être crédité pour le programme de développement des plongeurs avancés, à l'exception du nitrox.
2. Preuve de 25 plongées enregistrées.
3. Une fois que les conditions précédentes sont remplies et vérifiées par un instructeur, ce dernier délivre la certification SDI Advanced Open Water Diver en soumettant le formulaire d'inscription SDI Diver au siège de la SDI ou en inscrivant les étudiants en ligne dans l'espace réservé aux membres sur le site Web de la SDI.
4. Les exigences pour le SDI Junior Advanced comprennent les exigences ci-dessus, à condition que les 4 cours de spécialité qu'ils ont suivis soient autorisés par leur âge.

10. Programme de Binôme Plongeur Handi

10.1 Introduction

Le programme de certification SDI Binôme Plongeur Handi est conçu pour développer les connaissances et les compétences nécessaires à une personne pour agir efficacement en tant que binôme de plongée pour un plongeur handicapé physique. Les compétences pratiques développées sont les mêmes que pour l'Instructeur Handi SDI, ce qui fait du cours de binôme de plongée une étape importante dans le processus de perfectionnement.

10.2 Qualifications des diplômés

Après avoir réussi ce cours, les élèves peuvent :

1. À l'issue de ce cours, les diplômés sont en mesure d'effectuer des plongées avec des plongeurs handicapés.
2. Après avoir réussi ce cours, les moniteurs adjoints de la SDI sont en mesure d'exercer la fonction d'assistant de plongée. Les instructeurs SDI Open Water Scuba Diving peuvent s'inscrire au cours de mise à niveau pour devenir instructeur Scubility.

10.3 Qui peut enseigner

Être un instructeur de plongée SDI actif.

10.4 Taux d'encadrement

Académique :

1. Illimité, dans la mesure où des installations, des fournitures et un temps suffisants sont prévus pour assurer une formation complète et exhaustive sur le sujet.

Eau confinée (conditions similaires à celles d'une piscine) :

1. Un maximum de 8 étudiants par instructeur.
2. Les instructeurs ont la possibilité d'ajouter 2 élèves supplémentaires avec l'aide d'un divemaster actif ou d'un assistant instructeur pour un total de 10 élèves.

Eau libre (océan, lac, carrière, source, rivière ou estuaire) :

1. Un maximum de 8 étudiants par instructeur est autorisé ; l'instructeur a la possibilité de réduire ce nombre si les conditions l'exigent.
2. Les instructeurs ont la possibilité d'ajouter 2 élèves supplémentaires avec l'aide d'un divemaster actif ou d'un assistant instructeur pour un total de 10 élèves.

10.5 Prérequis pour les étudiants

1. Âge minimum 18 ans, 16 ans avec accord parental.
2. Fournir la preuve de :
 - a. Certificat d'aptitude à la réanimation cardio-pulmonaire et aux premiers secours en cours de validité.
 - b. Certification de plongeur sauveteur.

OU

- a. Advanced Adventure Diver ou équivalent avec 40 plongées enregistrées.

10.6 Structure et durée du cours

1. SDI permet aux instructeurs de structurer les cours en fonction du nombre d'élèves participants et de leur niveau de compétence

Durée de l'enquête :

1. Le nombre d'heures de formation suggéré est de 20.
2. Sur les 20 heures suggérées, 12 doivent être effectuées dans des conditions d'eau confinée et/ou libre.
3. Les étudiants doivent effectuer 4 plongées en milieu confiné ou en milieu naturel. *
4. La profondeur de l'entraînement doit être comprise entre 3 et 18 mètres (9 à 60 pieds) ; la profondeur maximale ne doit pas dépasser 18 mètres (60 pieds).
5. Toutes les plongées doivent être effectuées de jour ou dans des conditions simulant la lumière du jour.
6. Après leurs plongées, les élèves doivent remplir leur carnet de plongée et l'instructeur doit apposer sa signature sur les plongées effectuées

*** Si aucune plongée en milieu naturel n'est effectuée, une orientation en milieu naturel doit être effectuée. L'orientation doit inclure les meilleures procédures d'entrée et de sortie pour les plongeurs handicapés, les considérations relatives au site - parking, exposition au soleil, toilettes, etc.**

10.7 Exigences administratives

Tâches administratives :

1. Collecter les frais de cours auprès de tous les étudiants.
2. Veiller à ce que les élèves disposent du matériel nécessaire.
3. Communiquer le calendrier aux étudiants.

4. Demandez aux élèves de remplir le formulaire :
 - a. Formulaire de *décharge de responsabilité et de prise en charge expresse des risques de la SDI*
 - b. Formulaire de *déclaration médicale SDI*.

Une fois le cours terminé avec succès, l'instructeur doit :

1. Délivrer la certification SDI appropriée en soumettant le formulaire d'*inscription du plongeur SDI* au siège de la SDI ou en inscrivant les étudiants en ligne dans la zone réservée aux membres du site Web de la SDI.

10.8 Matériel nécessaire

Équipement de base de plongée en milieu naturel tel que décrit précédemment dans la section trois de ce manuel

10.9 Domaines d'étude requis

Les sujets suivants doivent être couverts pendant ce cours :

1. Informations générales :
 - a. Sensibilisation de l'instructeur.
 - b. Acceptation publique.
 - c. Mode de vie et personnalité.
 - d. Intégration sociale.
2. Affections et handicaps courants :
 - a. Amputations.
 - b. L'asthme.
 - c. Infirmité motrice cérébrale.
 - d. Le diabète.
 - e. L'épilepsie.
 - f. Troubles de l'audition.
 - g. Dystrophie musculaire.
 - h. h. Neurone moteur.
 - i. Sclérose en plaques.
 - j. Déficience visuelle.
 - k. Lésions de la colonne vertébrale.

- l. Le trouble déficitaire de l'attention (TDA).
 - m. Le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH).
 - n. Lésion traumatique du cerveau (TBI).
 - o. Le syndrome de stress post-traumatique (SSPT).
 - p. Spectre autistique.
3. Termes communs :
- a. Dépréciation.
 - b. Handicap.
 - c. Handicap.
4. Environnement de plongée :
- a. Eaux confinées.
 - b. En Milieu Naturel.
5. Accessibilité :
- a. Accès au milieu protégé.
 - b. Accès au milieu naturel.
 - c. Responsabilité et considérations juridiques associées

10.10 Compétences requises et conditions d'obtention du diplôme

Pour compléter ce cours, les compétences requises doivent être exécutées sur le pont d'une piscine ou d'un bateau, dans un environnement de plongée en milieu confiné et/ou en eau libre.

1. Les plongeurs malvoyants doivent montrer qu'ils sont capables de donner et de recevoir des signaux tactiles.
2. Effectuer 2 plongées en milieu naturel en tant que binôme, 1 malvoyant, 1 paraplégique.
3. Effectuer 2 plongées en milieu naturel en tant qu'étudiant, 1 pour les malvoyants et 1 pour les paraplégiques.
4. Effectuer une session de formation en milieu confiné avec un plongeur malvoyant (réel ou simulé).
5. Montage/démontage et réglage des équipements.
6. Assemblage/ajustement du système de poids avec une pondération appropriée.
7. Habillage et déshabillage.

8. Vérification avant la plongée de soi-même et de son binôme.
9. Utilisation du masque, des palmes et du tuba.
10. Entrées ; aide à l'entrée en position assise contrôlée, en roulade arrière, en foulée géante.
11. Équipement ; équipement du plongeur dans l'eau.
12. Équipement ; retrait de l'équipement du plongeur dans l'eau.
13. Sorties ; assistance pour les sorties en eaux peu profondes et en eaux profondes.
14. Le plongeur fatigué remorque.
15. Communication ; faire preuve d'une bonne communication/compréhension en surface et en profondeur.
16. Planification des plongées ; utilisation des tables et du PDC, enregistrement des plongées.
17. Faire preuve de discernement dans la planification de l'adéquation des sites de plongée.
18. Faire preuve de maturité et de discernement en ce qui concerne la planification et l'exécution des opérations d'urgence dans la plongée.
19. Remplir toutes les conditions requises pour l'eau libre de manière sûre et efficace.
20. Effectuer un exercice de sauvetage d'un plongeur paniqué (en surface).
21. Effectuer un exercice de sauvetage de plongeur en détresse (en profondeur).
22. S'amuser pendant le cours.

11. Programme de Mise à Niveau Instructeur Handisub

11.1 Introduction

Le programme de mise à niveau SDI "Handisub" s'adresse aux élèves qui ont suivi avec succès le programme SDI binôme plongeur Handisub et qui ont ensuite suivi un cours de certification d'instructeur de plongée reconnu. SDI estime qu'après avoir appris le programme une fois, le nouvel instructeur n'a besoin que d'être mis à jour sur l'aspect formation de l'enseignement aux plongeurs ayant des conditions médicales et des handicaps physiques.

11.2 Qui peut enseigner

Un formateur d'instructeurs de plongée SDI actif.

11.3 Qualifications des diplômés

Après avoir réussi ce cours, les diplômés sont capables d'enseigner la gamme complète des cours handisub SDI.

11.4 Taux d'encadrement

Académique :

1. Illimité, dans la mesure où des installations, des fournitures et un temps suffisants sont prévus pour assurer une formation complète et exhaustive sur le sujet.

Eau confinée (conditions similaires à celles d'une piscine) :

1. Un maximum de 8 étudiants par instructeur Trainer.
2. Les instructeurs ont la possibilité d'ajouter 2 étudiants supplémentaires avec l'aide d'un instructeur SDI Scubility actif pour un total de 10 étudiants.

Eau libre (océan, lac, carrière, source, rivière ou estuaire) :

1. Un maximum de 8 élèves par instructeur est autorisé ; l'instructeur est libre de réduire ce nombre si les conditions l'exigent.
2. Les formateurs d'instructeurs ont la possibilité d'ajouter 2 étudiants supplémentaires avec l'aide d'un instructeur SDI Scubility actif, pour un total de 10 étudiants.

11.5 Prérequis pour les étudiants

1. L'âge minimum est de 18 ans.
2. Fournir la preuve de :
 - a. Certification SDI Scubility Dive Buddy.
 - b. Certificat d'aptitude à la réanimation cardio-pulmonaire et aux premiers secours en cours de validité.
 - c. Instructeur de plongée sous-marine SDI Open Water en cours de validité.

11.6 Structure et durée du cours

Structure du cours :

1. SDI permet aux instructeurs de structurer les cours en fonction du nombre d'élèves participants et de leur niveau de compétence

Durée de l'enquête :

1. Le nombre d'heures de formation suggéré est de 8.

11.7 Exigences administratives

Tâches administratives :

1. Collecter les frais de cours auprès de tous les étudiants.
2. Veiller à ce que les élèves disposent du matériel nécessaire.
3. Communiquer le calendrier aux étudiants.
4. Demandez aux élèves de remplir le formulaire :
 - a. Formulaire de *décharge de responsabilité et de prise en charge expresse des risques de la SDI*
 - b. Formulaire de *déclaration médicale SDI*.

Une fois le cours terminé avec succès, l'instructeur doit :

1. Délivrer la certification SDI appropriée en soumettant le formulaire d'*inscription du plongeur SDI* au siège de la SDI ou en inscrivant les étudiants en ligne dans la zone réservée aux membres du site Web de la SDI.

11.8 Matériel nécessaire

Équipement de base de plongée en milieu naturel tel que décrit précédemment dans la section trois de ce manuel

11.9 Domaines d'étude requis

Le guide de l'instructeur SDI Scubility est disponible pour ce cours. Les instructeurs peuvent utiliser tout texte ou matériel supplémentaire qu'ils jugent utile pour présenter ces sujets.

Les IT sont tenus d'enseigner les sujets suivants :

1. Formation :
 - a. Eaux confinées.
 - b. En Milieu Naturel.
 - c. Académique.
 - d. Responsabilité et considérations juridiques associées
2. Marketing :
 - a. Structure du cours.
 - b. Clients cibles.
3. Normes :
 - a. Exigences et normes relatives aux cours de scubilité.

11.10 Compétences requises et conditions d'obtention du diplôme

1. Compétences requises performance :
 - a. Présenter la préparation et la planification :
 - b. Leçons académiques.
 - c. Formation en milieu aquatique confiné.
 - d. Formation en eau libre.
2. Effectuer une :
 - a. Session académique pour un plongeur paraplégique.
 - b. Séance d'entraînement en eau confinée avec un plongeur malvoyant ou paraplégique (réel ou simulé).
 - c. Session de formation en eau libre pour un plongeur malvoyant ou paraplégique.
3. Vous devez être vu en train de vous amuser et de prendre plaisir à enseigner.